

hors d'état de suffire aux nécessités de leur propre existence, jette aussi dans leurs rangs des esprits qui dépassent de beaucoup le niveau ordinaire. A ceux-là, la haute et tutélaire mission d'éclairer et de guider leurs semblables. La pensée créatrice leur appartient : vers quelque but que leur vocation les entraîne, c'est pour laisser sur leurs pas des clartés nouvelles : arts, lettres, sciences, industrie, tout ce qui fait la grandeur, la richesse, la force des nations, naît et se développe grâce à leurs puissantes conceptions ; et chacun des progrès de la civilisation n'est qu'un fruit des vérités dont la découverte a marqué leur passage sur la terre.

« Où en serait l'humanité, si l'égalité des intelligences l'eût privée ces hommes au génie desquels elle doit toutes les connaissances dont l'usage a tant amélioré sa destinée ? Les esprits ordinaires n'ont pas le don de l'invention. De tout temps, les masses n'ont fait que se mouvoir dans le cercle tracé par les traditions du passé ; et, loin même de se prêter à des innovations dont leur faiblesse s'étonne, jamais elles ne les ont accueillies qu'avec une répugnance marquée. Mais la Providence à voulu que les lumières qu'elle ne leur a pas permis de produire n'en vinssent pas moins vivifier leurs efforts. A partir de ces premiers inventeurs à qui le monde ancien éleva des autels, jusqu'aux savants dont les recherches viennent ajouter aux connaissances de notre âge, ont paru successivement des hommes d'élite, prédestinés aux conquêtes de l'intelligence, véritables Hercules de la pensée, dont les travaux n'ont cessé de frayer aux populations les voies de la science et de la richesse.

[A continuer.]

Citations des Journaux français.

FRANCE.

PARIS, 13 septembre.

Voici bien déjà, si nous ne nous trompons, quatre séances consacrées à la discussion de deux mots : *droit au travail*, que veut introduire M. Mathieu [de la Drôme] dans le préambule de la constitution, et il nous reste encore à peu près vingt orateurs à entendre sur ces deux mots. Mais il ne faut pas compter avec les orateurs ni avec les séances, si de cette discussion il doit sortir la conciliation entre les partis et la paix, après lesquelles le pays aspire.

Le premier orateur qui s'est présenté à la tribune, est M. Galonde. M. Galonde distingue entre le droit relatif et le droit absolu. Le droit relatif c'est l'assistance aux travailleurs dans les limites du possible ; le droit absolu, c'est la négation de la propriété ; car

forcément on peut être amené à empiéter sur ce dernier droit, non moins sacré et non moins respectable que l'autre ; c'est la pensée que nous exposons nous-mêmes dans notre dernier numéro.

M. Lupé est venu ensuite, qui a parlé dans le mêmes sens.

Un troisième orateur est monté à la tribune. Celui-ci est M. Arnaud [de l'Arriège] démocrate et socialiste d'une école particulière, qui se distingue de beaucoup d'autres par le sentiment religieux dans lequel il semble puiser ses inspirations. M. Arnaud veut qu'on inscrive au frontispice de la constitution républicaine le droit au travail, et cela au nom de la propriété, au nom de la liberté et au nom du christianisme, dont il se fait le fervent défenseur. L'orateur a gourmandé M. Ledru-Rollin pour avoir, dans la séance d'hier, défiguré l'influence religieuse dans le passé, et s'adressant à M. Lamartine, il a dit : « Pour vous être écarté du christianisme, vous avez perdu la clé de l'esprit humain ».

L'orateur s'est résumé en conviant l'Assemblée de consacrer en faveur du peuple le droit au travail, parce qu'alors elle aura réalisé les promesses de février, et le peuple se rappellera ses devoirs. L'insurrection ne sera plus à craindre.

Écoute souvent avec bienveillance, l'orateur est descendu de la tribune sans laisser dans les esprits les signes d'une persuasion bien vive.

M. Thiers a pris aussitôt la parole. C'est toujours au milieu d'un murmure flatteur pour la ductilité et le prestige de son talent que M. Thiers se présente à la tribune. Il a commencé avec une franchise, tout au moins assez rare, par déclarer qu'il n'était pas républicain de la veille et qu'il n'avait ni fait, ni désiré la république.

Après avoir posé les trois principes qui, suivant lui, forment la base, non-seulement de la société d'hier ou d'aujourd'hui, mais de toutes les sociétés : la propriété, la liberté et la concurrence, M. Thiers a suivi ces trois principes dans l'histoire du monde : il a montré que c'est par eux que les sociétés se sont élevées à un degré toujours croissant de bien-être et de lumières. Il a analysé ensuite avec une vérité impitoyable les trois principes que les organisateurs nouveaux prétendent y substituer : le communisme, l'association, le droit au travail, et il a montré la stérilité et le péril de ces trois formules, qui entraînent la violation du droit de propriété. « Observez toutes les sociétés, a-t-il dit, et vous serez frappé de ce fait que la prospérité de chaque pays est proportionnelle au respect de la propriété. »

Là-dessus M. Pierre Leroux demande

la parole. L'orateur continue au milieu des interpellations bruyantes [nous pourrions les qualifier plus durement] parties des bancs de la Montagne. On distingue la voix de M. Flocon criant : « C'est un roynaliste ! » M. Thiers relève avec esprit et dignité cette interruption extra-parlementaire, et il poursuit son argumentation au point de vue de la question financière. Ce n'est pas tout, en effet, que de consacrer le droit au travail, il faut de l'argent pour y satisfaire. Où prendra-t-on cet argent ? Sur des impôts nouveaux ? Or, ces impôts que vous décrêtez, dit l'orateur en terminant, retomberont toujours sur le pauvre, et notamment sur la population des campagnes, à laquelle vous ne songez pas assez. Ne créons donc pas des charges aux pauvres, et si vous faites appel à notre humanité pour quelques-uns, permettez-moi de faire appel à quelque chose de plus élevé, à la justice pour tous ! »

M. Thiers, dans le cours de sa brillante discussion, avait mis en demeure l'école socialiste, si fière d'elle-même et de sa recette pour l'organisation d'une société nouvelle, de vouloir bien descendre de son Olympe sur la terre et de faire connaître ses moyens pratiques pour la réorganisation et le bonheur de la société. Jusqu'ici il a écouté et il n'a rien entendu, il a regardé et il n'a rien vu venir à la tribune que les théories de M. Proudhon et de M. Pierre Leroux, qui ne sont pas précisément la lumière. Qu'on s'explique donc et qu'on nous éclaire enfin !

M. Considérant, chef de l'école fouririste, a relevé d'une façon chevaleresque le gant jeté par M. Thiers. Cette recette, qui rencontre tant d'incrédules, M. Considérant déclare positivement qu'il la tient entre ses mains.—Donnez-la donc, lui crie-t-on de tous côtés ?—Je le désirerais beaucoup, mais je ne le puis aujourd'hui, reprend le chef d'école : d'abord parce que j'ai un grand mal de gorge, et ensuite parce que le temps me manquerait dans un simple discours pour l'exposé de mes voies et moyens. Je demande pour cela deux ou trois séances du soir et vous serez satisfaits. Cette proposition que M. le président n'a pas jugé de nature à être mise aux voix, a terminé assez joyeusement le cartel parlementaire entre M. Thiers et M. Considérant.—*Journ. des Villes et Camp.*

Le *Moniteur* du 14 publie le décret portant que l'Assemblée nationale ne se disjoindra point sans avoir voté des lois organiques ;

Le décret sur le travail des ouvriers dans les manufactures, fixant la journée de l'ouvrier à douze heures de travail effectif ;